Mountaga Tall
Homme politique de l'année

Le bilan 2023 de Yeah Samaké :
Un engagement socio-humanitaire sans précédent

L'homme de l'année 2023
Portrait de Dr Moumouni GUINDO

MALI

1495

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 29 DÉCEMBRE 2023

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

ÉDITION SPÉCIALE

Dr Moumouni GUINDO

Homme de l'année 2023

Dengue

Maladie causée par un virus du genre Flavivirus, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé Aedes aegypti

CAUSES

Piqûre du moustique femelle Aedes aegypti

5 sérotypes du virus de la dengue

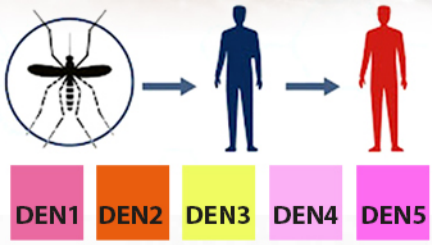

SYMPTÔMES

Temps d'incubation :
4 à 10 jours après la piqûre

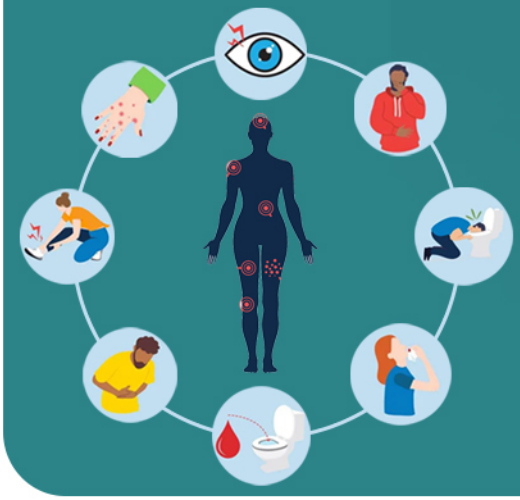

DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derriere les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptomes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (somnolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

TRAITEMENTS & VACCIN

Un vaccin est disponible*

Paracétamol

Repos

Anti-inflammatoire

⚠ ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)

BONS CONSEILS & PRÉVENTION

Consultez toujours un médecin en cas de dengue

Éviter l'eau stagnante

Faites vous vacciner contre la dengue*

Mettez du chlore dans les piscines

Utilisez un spray anti-moustique

*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déja infectées par la maladie

Sommaire «

P. 17

P. 22

P. 27

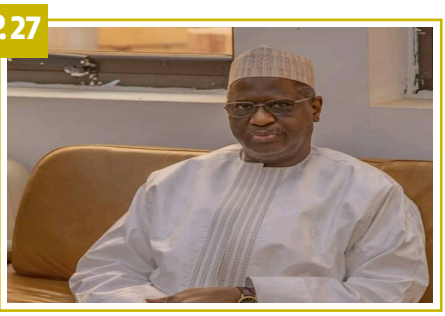

/ Une /

Dr Moumouni GUINDO — P. 4
Homme de l'année 2023

/ Breves /

OCLEI-APBF: Une journée d'échange entre les deux parties — P. 14
Lutte contre la corruption : L'OCLEI et la chambre de comme main dans la main — P. 14
La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption : L'OCLEI organise une conférence scientifique — P. 15
Prévention et de lutte contre la corruption : L'OCLEI outille les agents aéroportuaires — P. 16
Corruption et enrichissement illicite : L'OCLEI et la Cour suprême s'accordent sur une lutte cordonnée et soutenue — P. 17
Assemblée générale de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique : L'OCLEI renforce son leadership — P. 18
Lutte contre la corruption : L'OCLEI au Patronnât — P. 19

/ Actualité /

L'homme de l'année 2023 : Portrait de Dr Moumouni GUINDO — P. 21
L'OCLEI : 2022, une année riche en réalisations opérationnelles — P. 23

/ Politique /

Mountaga Tall : Homme politique de l'année — P. 28
Le bilan 2023 de Yeah Samaké : Un engagement socio-humanitaire sans précédent — P. 31

/ Culture & Société /

Conseil Supérieur du Tourisme
La Première session présidée par le Premier ministre — P. 33

/ International /

Contribution : Bye bye, la France ! — P. 34
Apartheid à la Nigérienne : La persistance de l'esclavage — P. 36

/ Sport /

Performance de nos expatriés :
La soirée éclatante de Kamory Doumbia en Ligue 1 — P. 38

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :** .....
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou SISSOKO

Dr Moumouni GUINDO

Homme de l'année 2023

Le président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI), le Dr Moumouni GUINDO, a été désigné à l'unanimité « Homme de l'année 2023 » par la rédaction de votre journal numérique. Cette distinction consacre son leadership à la tête du Conseil de l'OCLEI, organe collégial de 12 membres chargé de la conception, de la supervision et de réalisation des principales actions de l'OCLEI. Grâce à un personnel motivé et déterminé, l'OCLEI a obtenu des résultats impressionnants reconnus à travers la présente distinction.

Président de l'OCLEI et de son Conseil depuis 2017, ce brillant cadre est l'illustration parfaite de cette vérité populaire qui dit : « C'est l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

La désignation du Dr Moumouni GUINDO comme « Homme de l'année 2023 » est donc une reconnaissance bien méritée de ses efforts au sein d'un Conseil de l'OCLEI plus que déterminé à gagner le combat d'une gouvernance vertueuse de nos maigres ressources.

L'OCLEI est l'institution nationale chargée de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite au Mali. Sous la direction du Dr Moumouni GUINDO, cette structure a obtenu des résultats très satisfaisants dans la lutte contre la délinquance financière, la corruption, l'enrichissement illicite et le financement du terrorisme. Grâce à ses actions, ces fléaux ont connu une nette régression.

La lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite est un engagement fort des plus hautes autorités de la Transition, car ces fléaux sapent la démocratie, alimentent le terrorisme et le banditisme de tous genres. L'implication active de l'OCLEI est essentielle pour les vaincre.

Lors de la remise du rapport annuel 2022 de l'OCLEI au Président de la Transition le Colonel Assimi GOÏTA, le Dr Moumouni GUINDO a présenté les missions et attributions de l'OCLEI. Il a précisé que cette structure est chargée de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de lutte contre l'enrichissement illicite à différents niveaux : national, sous-régional, régional et international.

Il a été facile de comprendre le travail

colossal abattu par le Président Moumouni GUINDO, les membres du Conseil de l'OCLEI, de ses services et ses agents de terrain placés sous la supervision du secrétaire général qui assiste le Président et le Conseil.

L'OCLEI mène des activités de prévention de la corruption par l'information et la sensibilisation des citoyens sur le phénomène, effectue des enquêtes dont les rapports contribuent à la répression du phénomène, favorise la collaboration entre les services et la coopération internationale, et réalise des études et analyses pour formuler des recommandations visant à améliorer la gestion publique.

Au-delà des résultats opérationnels sur lesquels nous reviendrons, le rapport annuel 2022 de l'OCLEI a mis en évidence trois résultats stratégiques significatifs, qui témoignent de l'efficacité du rôle central de l'OCLEI dans l'esprit des recommandations du Forum national sur la corruption, organisé par le Gouvernement du Mali en janvier 2014 et qui avait examiné les projets de texte sur la lutte contre l'enrichissement et la création de l'OCLEI. Ce Forum, faut-il le rappeler, avait recommandé au Gouvernement d'attribuer à l'OCLEI un rôle central dans la coordination des actions de lutte contre la corruption.

Dans ce cadre, l'OCLEI a mené en 2019 une étude sur la consolidation de l'amélioration de la bonne gouvernance au Mali. Cette étude a conclu à la nécessité d'inscrire le principe de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans la nouvelle Constitution du Mali, alors en gestation. Les conventions internationales ratifiées par le Mali et leurs documents annexes, notamment les Principes de Jakarta, encouragent les pays à créer les organes de lutte contre la corruption soit directement dans la Constitution soit par une loi donnant de solides garanties à la stabilité des organes et à la permanence de la lutte. Certains pays d'Afrique l'ont déjà fait. C'est le cas du Burkina Faso et du Maroc. Désormais, le Mali rejoint ces pays du peloton de tête en Afrique, car l'inscription du principe de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans le Préambule et dans certaines dispositions du corps de la Constitution du 22 juillet 2023 rend la lutte permanente, irréversible et inattaquable. C'est une avancée très significative si l'on se rappelle qu'il n'y a pas longtemps certaines organisations faisaient grève pour réclamer l'abrogation de la loi portant prévention et répression de l'enrichissement illicite. Le Mali devient même précurseur et exemple unique au monde en inscrivant le concept d'enrichissement illicite dans la Constitution. Désormais, personne ne peut songer à réclamer l'abandon de la lutte contre l'enrichissement illicite au Mali. Et ce, grâce à l'initiative et au plaidoyer de l'OCLEI sous l'impulsion du Dr Moumouni GUINDO, conforté par les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Mali et par les meilleures pratiques observées à travers le monde.

En accueillant cette demande favorablement, les hautes autorités maliennes expriment leur volonté politique inébranlable de livrer une lutte implacable et sans merci contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Un autre résultat structurant et de longue durée est l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption au Mali.

Ayant été désigné par le Ministre de la Justice comme Point focal de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) pour le Mécanisme d'examen de la Convention des Nations unies contre la Corruption, l'OCLEI a mené plusieurs activités. Faudrait-il notamment l'auto-évaluation du Mali en prélude à son examen par la France et les Seychelles, deux pays tirés au sort en 2018 à Vienne au siège de l'ONUDC, en présence d'une délégation malienne introduite par une note verbale de la Mission diplomatique du Mali à Genève.

Cette auto-évaluation a montré que le Mali était l'un des rares pays à ne pas avoir de stratégie ou de politique nationale de lutte contre la corruption. Certes, le Mali a mis en place de nombreuses structures d'amélioration de la gouvernance mais de manière empirique, c'est-à-dire sans une réflexion préalable pour organiser, agencer et structurer les actions et les organismes impliqués dans la lutte contre la corruption.

Le Gouvernement de la Transition a donné une suite favorable au plaidoyer de l'OCLEI.

Après une intense activité ayant impliqué toutes les structures, organisations syndicales et de la société civile concernées par la lutte contre la corruption ainsi que plusieurs départements ministériels, un document de stratégie nationale a été élaboré. Le processus d'élaboration de ce document a duré plusieurs mois sous l'égide du Ministère de la Refondation de l'Etat, avec une implication active de l'OCLEI qui a mobilisé ses réseaux internationaux pour apporter de la documentation et pour partager l'expérience de pays qui disposent déjà d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Après l'adoption du document par le Conseil des Ministres du 23 août 2013, le Premier ministre Dr Choguel Kokalla MAIGA, a procédé le 15 décembre 2023 au lancement solennel de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et a prononcé une allocution mémorable en disant long sur la ferme volonté des autorités à poursuivre la lutte implacable déjà entamée contre la corruption et l'enrichissement illicite.

La stratégie nationale de lutte contre la corruption sera le cadre de référence essentiel pour les actions de lutte contre la corruption dans notre pays, comme l'ont été, au niveau macro-économique, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et le Cadre stratégique de relance économique pour le développement durable (CREDD).

Un troisième résultat structurant réside dans la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués. Il est ressorti de l'atelier d'auto-évaluation du Mali par rapport aux dispositions de la Convention des Nations-Unies contre la corruption que notre pays, contrairement à de nombreux pays, ne disposait pas d'une telle agence. Cette absence était une faiblesse majeure, car les biens illicites identifiés par l'OCLEI (par exemple, les immeubles et les comptes bancaires) ou saisis par la Justice restaient en la possession des personnes poursuivies. Ces personnes pouvaient en faire l'usage qu'elles veulent, y compris la vente ou la destruction par un mauvais usage délibéré. A la demande de l'OCLEI, l'ARGASC a été créée en 2022 et le Conseil des Ministres du 20 décembre 2023 a nommé le tout premier Directeur général qui est, d'ailleurs, un ancien membre du Conseil de l'OCLEI. Et l'OCLEI est membre du Conseil d'Administration de l'ARGASC.

L'ARGASC jouera un rôle crucial dans la gestion des biens placés sous la "main de justice". Elle gère les comptes bancaires et les biens jusqu'à la décision définitive de la justice. En cas de condamnation définitive, l'ARGASC transfère les biens au nom de l'Etat, ce qui permet de mettre un concret dans le principe « frapper les délinquants financiers sur leurs portefeuilles ».

Tout ceci a été rendu possible grâce au leadership Dr Moumouni GUINDO comme Président à la tête de l'OCLEI avec le soutien du Conseil et des agents de l'OCLEI.

Binadjan Doumbia

IHEM

INSTITUT DES HAUTES ETUDES EN MANAGEMENT

PROGRAMME DE BOURSES POUR ETUDIANTS MERITANTS DE FAMILLES DEFAVORISEES

APPEL A CANDIDATURES

Avec l'appui de sociétés de la place, l'Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM) a le plaisir d'annoncer la mise en place d'un système de bourses d'études pour la préparation de la Licence dénommé Programme de Bourses pour Etudiants Méritants de Familles Défavorisées. Ce Programme de bourses s'adresse aux élèves-étudiants particulièrement brillants âgés au **maximum de 22 ans**, ayant obtenu le baccalauréat au cours de la **session de 2023, avec au moins la mention assez-bien**, et provenant de familles aux revenus modestes.

Les bénéficiaires, sélectionnés par une commission tripartite (IHEM-MESRS-DONATEURS), pourront bénéficier d'une formation supérieure de qualité en poursuivant leurs études à l'IHEM, les bourses qui leur seront octroyées dans le cadre du Programme leur permettant notamment de faire face aux frais de scolarité que les revenus de leurs parents ne peuvent supporter.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- une demande manuscrite indiquant les contacts du candidat (numéro de téléphone, adresse électronique);
- une déclaration de revenus des parents ou toute preuve attestant leur niveau de revenus ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- l'attestation du baccalauréat ;
- le relevé des notes obtenues au baccalauréat;
- les bulletins de notes des classes de 10ème, 11ème et 12ème.

Les candidats intéressés par le présent appel devront déposer leurs dossiers de candidatures sous pli fermé au plus tard le 02 janvier 2024 à 17 h à l'adresse suivante :

M. le Président de l'IHEM, Hamdallaye ACI 2000, Rue 384, Bamako-Mali,

Tél. : (223) 20 29 28 64/ 76 47 81 83/ 65 51 52 58

Bamako, le 12 Décembre 2023

Le Président de l'IHEM

Abdoullah COULIBALY

Institut des Hautes Etudes en Management
Président
I.H.E.M.

Oclei Mali

Ouverture officielle de la 2ème édition de la Conférence de Haut Niveau sur la Lutte contre la Corruption en Afrique. La cérémonie était placée sous le parrainage du President de la Transition Chef de L'Etat, le Colonel Assimi Goita,représenté par le Premier Ministre Dr.Choguel Kokalla Maiga et les Membres de son gouvernement.

Placée sous le thème :

<< Lutte Contre la Corruption: Nouvelles dynamiques,recouvrement d'avoirs illicites et Coopération Internationale >>; la rencontre a enregistré la participation de plus de 300 personalités Nationales et Internationales.

Cette 2 ème édition se tient du 20 au 22 Février 2023 à l'hôtel de l'Amitié de Bamako.

Oclei Mali

Ouverture des travaux de la 11eme réunion du comité exécutif de l»AAACA ('Association des Autorités Anticorruption d'Afrique).

La cérémonie d'ouverture était présidée par le ministre Ibrahim Ikassa Maiga, en présence du président de l'AAACA Docteur Général Khaled Saïd Mohamed Hassan et du Docteur Moumouni Guindo premier vice-président.

Ça se passe à Bamako à l'hôtel de l'amitié les 23 et 24 février 2023.

Oclei Mali

L'OCLEI organise ce jeudi 16 Mars 2023 à Bamako; deux ateliers pour les étudiants de la Faculté d'histoire et géographies et les journalistes.

Les Ateliers se tiennent à l'Agence des technologies de l'information et de la communication (AGETIC) et ont pour thème : Atelier 1 « Session d'information et de sensibilisation sur le cadre juridique de la lutte contre la corruption et ses conséquence socio-économiques »;

Atelier 2 : « Vulgarisation auprès des journalistes et organisations de la société civile du décret N°2014-0607 P-RM du 13 août 2014 portant modalités d'accès aux informations et documents administratifs relatifs à la gestion des finances publiques et de leur publication ».

Ces deux activités entrent dans le cadre de la semaine nationale de lutte contre la corruption, célébrée en décembre 2022.

Oclei Mali

Le mercredi 12 avril 2023, une délégation de l'OCLEI, conduite par son Président Dr Moumouni GUINDO, a été reçue par le Professeur Balla DIARRA, Directeur général de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), entouré de son staff. La rencontre a eu lieu dans les locaux de l'ENA à Koulouba.

Les deux délégations ont eu des échanges très prometteurs sur la collaboration que l'ENA et l'OCLEI comptent mettre en place très prochainement.

A l'issue de la rencontre, les deux structures ont décidé d'aller à une convention de collaboration dont le contenu sera étudié et proposé par des cadres désignés.

M. Oualy Sekou Traoré, membre du conseil et président du pôle prévention de l'OCLEI a été désigné comme porteur du dossier au niveau de l'OCLEI et M. Woyo KONATE, secrétaire général de l'ENA est proposé comme celui de l'ENA.

Source: Service de communication de l'OCLEI

Oclei Mali

Ouverture de la conférence sous régionale sur le rôle du journalisme d'investigation dans la lutte contre la corruption en Afrique de l'ouest. Cette rencontre est organisée par la Cellule Norbert Zongo pour le Journalisme d'investigation en Afrique de l'ouest (CENOZO). L'OCLEI (Seidina Oumar Diarra et Seybou keita) et le BVG (Famory Keita) sont présents à cette rencontre de Niamey.

Les travaux regroupent une cinquantaine de participants, composée des organisations de la société civile, des journalistes et des institutions ouest africaines de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite.

Les travaux dureront les 26, 27 et 28 avril 2023.

Oclei Mali

Ouverture ce Jeudi 27 Avril 2023 à l'hôtel Maeva Palace de Bamako, de l'Atelier de validation du rapport de l'étude pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre de l'article 9 du décret n*2015-0719/P-RM du 9 novembre 2015 portant organisation et modalités de fonctionnement de l'OCLEI relatif à l'implication des secteurs dans les activités de prévention et de lutte contre l'enrichissement illicite.

L'atelier regroupe plusieurs personnalités du domaine de lutte contre la corruption et accueille plus d'une cinquantaine de participants

Oclei Mali

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (Oclei) a reçu hier Mercredi 17 Mai 2023, le Recteur de l'Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako

Une délégation de l'Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB).

Conduite par le Professeur Bouréma KANSAYE, la délégation de l'USJPB a eu un tête-à-tête avec une équipe de l'OCLEI, Conduite par son Président le Dr Moumouni GUINDO.

L'objet de la rencontre portait sur les pistes de collaboration entre l'USJPB et l'OCLEI.

Oclei Mali

Elle et Ils sont 7.

Les Agents de l'OCLEI ayant reçu des mains du chancelier des ordres nationaux du Mali la médaille de l'Etoile d'Argent du Mérite national avec effigie «Lion Debout». Cetait à la faveur d'une cérémonie solennelle aujourd'hui mardi 22 mai 2023, au siège de la Grande Chancellerie à Koulouba, en présence du

Président Moumouni Guindo et du général Sagafourou Gueye.

Les récipiendaires se nomment :

- Mme Oumou Kousoumi Tangara
- M. Wahabou Zorome
- M. Fousseyni Simpara
- M. Adama Bo Diarra
- M. Mohamed Traoré
- M. Mahamadou Souleïlou Maiga.

Dans la foulée, les médaillés ont été reçus par le président de l'OCLEI entouré de tout son staff. L'occasion était bonne pour Dr. Moumouni Guindo et Djibril Kane, le président du pôle investigation de l'OCLEI, de remercier, féliciter et faire des témoignages à la fois éloquents et émouvants à l'adresse des récipiendaires.

Félicitations aux nouveaux médaillés.

#Nous sommes fiers de vous

Oclei Mali

Le Président de l'OCLEI a u Conseil Malien des Chargeurs.

Dr.Moumouni Guindo, à la tête d'une forte délégation de l'OCLEI, a rencontré des cadres du Conseil Malien des Chargeurs, sous la présidence de Kissima dit Bakissima Sylla. La rencontre a eu lieu au siège du Conseil à Hamdallaye ACI, ce mardi 6 juin 2023.

Cette visite de courtoisie à l'initiative de l'OCLEI, s'inscrit dans le cadre d'une prise de contact aux fins de collaboration dans la durée.

Au cours de leur rencontre, les deux délégations ont échangé sur leur structure respective, dans ses attributions et fonctionnement.

Le Président de l'OCLEI a largement expliqué au Président Sylla et à son équipe ce que veut dire l'OCLEI et pourquoi il est important de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite dans notre pays, particulièrement dans le domaine du commerce import – export et le fret transport.

Le Président du Conseil Malien a prêté une oreille attentive aux déclarations de Dr. Moumouni Guindo, et a exprimé la volonté du Conseil d'accompagner l'OCLEI dans son combat de tous les jours.

Les deux structures ont fini par jeter les bases d'une collaboration qui va être certainement déterminante dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans le milieu du commerce import – export et du fret transport au Mali.

Oclei Mali

La Banque africaine de Développement, à travers son département du « Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (PIAC) », fait front commun avec l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) pour lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite. Cette décision a été actée par la signature d'un protocole d'accord de partenariat entre l'OCLEI et le PIAC, le lundi 12 juin 2023 à Abidjan, dans les locaux de la BAD par Moumouni Guindo Président de l'OCLEI et Mme Paula Santos Da Costa, directrice du Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (PIAC).

En signant le protocole d'accord, l'OCLEI et le Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (PIAC) de la BAD visent un triple objectif. Il s'agit, un, renforcer les capacités de l'OCLEI dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'enquêtes contre la corruption et l'enrichissement illicite. Deux, favoriser la collaboration entre l'OCLEI et le PIAC dans le cadre des enquêtes pour fraudes présumées dans les projets et programmes de la BAD au Mali. Trois, apporter des appuis institutionnels et financiers au profit de l'OCLEI.

Oclei Mali

Le Président de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest (CENOZO), notre compatriote David Dembélé et Mme Isabelle Othoumare, responsable programme de ladite organisation, ont été reçus en audience par le doyen d'âge du Conseil de l'OCLEI Seïdina Oumar Diarra, représentant le Président Moumouni Guindo en déplacement hors du pays. La rencontre a eu lieu au siège de l'OCLEI, le mercredi 14 juin 2023.

Elle a exclusivement porté sur la mise en place du cadre formel de coopération entre l'OCLEI et la CENOZO. Ce cadre vise une implication efficiente des journalistes d'investigation dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans notre pays et en Afrique de l'Ouest.

la suite www.oclei.ml

SALON DES MEDIAS DU MALI

3ÈME ÉDITION

DU 09 AU 12 MAI

2024

l o a d i n g . . .

OCLEI-APBF
Une journée d'échange entre les deux parties

Une journée d'échange a regroupé l'OCLEI, l'APBF (Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers) et les sociétés de finances Mobile du Mali, le mardi 20 juin 2023 à Maeva Palace. La journée d'échange est une initiative de l'OCLEI, elle vise à renforcer la connaissance réciproque des différentes structures et contribuer au renforcement du cadre de collaboration déjà actif entre les trois, à savoir : l'OCLEI, l'APBF et les sociétés de finances Mobile.

La cérémonie a réuni la quasi-totalité des responsables de la conformité, des systèmes d'informations et cadres des sociétés de finances Mobile du Mali.

Moumouni Guindo, Président de l'OCLEI et SIDIBE Aissata Koné, Présidente de l'APBEF-Mali, ont présidé la cérémonie d'ouverture.

Les deux personnalités ont exprimé leur volonté de renforcer le partenariat autour du traitement, combien sensible, des informations financières. La journée a permis de dégager des pistes permettant aux trois parties de partager et traiter en toute diligence et sécurité, les informations financières.

OCLEI

Lutte contre la corruption
L'OCLEI et la chambre de comme main dans la main

L'OCLEI et la Chambre de Commerce et d'industrie ensemble face à la corruption

Le Docteur Moumouni Guindo, à la tête d'une délégation de l'OCLEI, a rencontré, le vendredi 07 juillet 2023, Mandiou Simpara, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, pour un échange de haut niveau sur la problématique de la corruption et l'enrichissement illicite au Mali et la collaboration des deux structures face à ce fléau.

Les échanges ont porté sur la présentation de l'OCLEI, ses missions et l'impact très néfaste de la corruption sur les activités commerciales en particulier et le développement de notre pays en général.

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali, accompagné de son staff, s'est dit très heureux

de cette visite de l'OCLEI.

Madiou Simpara se déclare désormais prêt à aider l'OCLEI dans sa mission de prévention et de répression de la corruption au Mali.

La rencontre a pris fin par une remise de documents d'information entre les deux structures.

Source: OCLEI

La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption L'OCLEI organise une conférence scientifique

L'Office central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite a tenu le 11 Juillet 2023, une conférence scientifique en collaboration avec les membres du Conseil et le corps professoral de l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako sur le thème

« La Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, 20 après : réalisations et perspectives »

Cette journée d'échange et de partage rentre dans le cadre de la commémoration de la 7ème journée africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui a été instituée par le Conseil exécutif de l'Union Africaine à Addis Abeba en janvier 2017 pour commémorer la signature de la Convention africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, intervenue le 11 juillet 2003 à Maputo au Mozambique.

Son objectif recherché est de sensibiliser, les différents acteurs sur les conséquences néfastes des pratiques corruptives dans tous les milieux sur l'économie de notre pays.

Source OCLEI

Prévention et de lutte contre la corruption
L'OCLEI outille les agents aéroportuaires

L'OCLEI a organisé ce jeudi 13 juillet 2023, dans la salle de conférence de l'hôtel Millenium ; un atelier d'information sur la problématique de prévention et de lutte contre la corruption avec les agents des services aéroportuaires du Mali et les cadres du Ministère des transports et des infrastructures.

La rencontre qui a regroupé une centaine de participants, était présidée par Mme DEMBÉLÉ Madina SISSOKO, Ministre des transports et des infrastructures entourées du président de l'OCLEI, Dr Moumouni GUINDO, et du Directeur général des Aéroports du Mali, Colonel Lassine TOGOLA.

Cet atelier a pour objectif d'informer et de sensibiliser le personnel des aéroports du Mali et les agents du Ministère sur la question de la prévention de la corruption et l'enrichissement illicite au Mali.

Cette activité est la 3ème du genre organisée par l'OCLEI en partenariat avec LUCEG, depuis le 11 juillet dernier, pour commémorer la 7ème édition de la journée africaine de lutte contre la corruption célébrée chaque 11 juillet.

Source : OCLEI

Corruption et enrichissement illicite : L'OCLEI et la Cour suprême s'accordent sur une lutte cordonnée et soutenue

Le mercredi 26 juillet 2023, le Président de l'OCLEI, Moumouni GUINDO, à la tête d'une forte délégation, a été reçu en séance de travail par le procureur général de la Cour suprême Mamoudou TIMBO, entouré à l'occasion de 7 avocats généraux.

Au menu de la rencontre, les deux délégations ont discuté de la cruciale problématique de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans notre pays. Il s'agit concrètement, selon le Procureur Timbo de « faire en sorte que le travail fait en amont par l'OCLEI ne soit pas vain » et surtout de « changer de cheval de bataille face à la corruption ».

Le Président de l'OCLEI a rappelé la nécessaire collaboration entre la justice, les structures de contrôle et l'institution nationale de lutte contre la corruption pour une lutte coordonnée et efficace contre la corruption et l'enrichissement.

Le Procureur Timbo et ses 7 collaborateurs ont été unanimes sur l'exigence de qualité et de pertinence des dossiers à présenter à la justice. Ces dossiers de poursuite, précisent-ils, doivent être très solidement ficelés pour ne pas être finalement classés vides de contenu devant le Procureur.

« La Cour suprême est l'antre des hauts magistrats » dira le Procureur Timbo; raison de plus pour l'éminent magistrat d'appeler ses collègues à donner le meilleur d'eux-mêmes pour répondre effectivement aux attentes des maliens.

Pour faciliter le travail, l'OCLEI a désigné un point focal en son sein pour assister la Cour suprême dans la constitution des dossiers de corruption et d'enrichissement illicite. Un cadre régulier de concertation Cour suprême – OCLEI est prévu très bientôt.

Source : OCLEI

Assemblée générale de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique : L'OCLEI renforce son leadership

Une délégation de l'OCLEI, conduite par le Président Dr Moumouni Guindo séjourne en terre sud-africaine depuis le samedi 29 juillet 2023. Elle participe aux travaux de la 6ème assemblée générale annuelle de l'Association des Autorités Anti Corruption d'Afrique (AAACA) qui se tient à Johannesburg du 31 juillet au 1er août.

En marge de ce forum, Moumouni Guindo a participé à deux importantes rencontres. Celle de la réunion du comité exécutif de l'AAACA ; et la séance de travail entre l'OCLEI et l'Association Internationale des Autorités Anti Corruption (IAACA).

Présidée par le Général Docteur Khaled MOHAMED SAÏD HASSAN d'Egypte, la réunion du comité exécutif de l'AAACA a permis d'examiner des points cruciaux de l'association. Parmi ceux-ci, la recherche de nouveaux partenaires, l'état de mise en œuvre des protocoles d'accord avec la BAD et le CCUAC, entre autres.

Par ailleurs, la délégation de l'OCLEI a été reçue en séance de travail par le staff de l'Association Internationale des Autorités Anti Corruption (IAACA), conduit par son patron, Simon Peh de la Chine (Hong Kong).

A l'occasion, les deux délégations ont évoqué la collaboration étroite face à la corruption. Une vidéo d'une dizaine de minutes a montré le savoir faire de Hong Kong en matière d'éducation à la lutte contre la corruption, la prévention et la répression du phénomène. Un cas d'école.

Docteur Guindo a, dans la foulée, présenté l'OCLEI dans ses attributions et missions. Les échanges ont permis d'approfondir les connaissances mutuelles et de jeter les bases de la collaboration OCLEI - IAACA.

Au terme de la rencontre, Monsieur Simon Peh a donné l'information que le Mali, à travers L'OCLEI, est officiellement membre de l'Association Internationale des Autorités Anti Corruption (IAACA).

A noter que la délégation du Mali en Afrique du sud est composée du Président Dr Moumouni Guindo, Oumar Wague, membre du conseil et Seybou KEITA, directeur de la communication.

Moumouni Guindo est le premier vice-président de l'association des Autorités anticorruption d'Afrique (AAACA) depuis juin 2022.

Source : Service de communication OCLEI

Lutte contre la corruption : L'OCLEI au Patronnât

A la tête d'une délégation, le Président de l'OCLEI a rendu une visite de courtoisie au bureau du Conseil national du Patronat du Mali, le lundi 07 juillet 2023. Dr Moumouni Guindo et Mossadeck Bally, Président du CNPM, ont eu un tête-à-tête en privé avant les échanges entre la délégation de l'OCLEI et le bureau du CNPM.

A l'occasion, le Président Guindo a largement expliqué l'OCLEI dans son organisation, ses attributions, sa mission et son fonctionnement.

Le Président Guindo a insisté sur le travail de prévention que mène l'OCLEI dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. Il a aussi édifié ses interlocuteurs sur le travail de coopération et de collaboration que mène l'OCLEI ici au Mali et dans le monde sans oublier les études initiées par ses soins pour une meilleure approche dans la lutte contre le phénomène.

Les deux parties ont échangé sur la procédure d'enquête de l'OCLEI, la suite réservée aux dossiers par la justice, la collaboration avec les structures similaires de notre pays, la jeunesse face aux pratiques corruptives, etc. A ces différentes interrogations, la délégation de l'OCLEI a donné des réponses satisfaisantes.

A l'issue des échanges, c'est un bureau du CNPM très satisfait qui a donné au revoir à la délégation de l'OCLEI avec l'espérance de contribuer à sensibiliser les citoyens, surtout ceux du monde des affaires, sur la nécessité de lutter contre la corruption et l'enrichissement illicite dans notre pays.

Source : OCLEI

Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre per- sonne physique ou morale, la communication des in- formations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la dé- tection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'inves- tigations dont disposent les administrations ou ser- vices pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enri- chissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des méca- nismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6 : Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7 : L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

L'homme de l'année 2023
Portrait de Dr Moumouni GUINDO

Dr Moumouni Guindo, Président de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI), a été choisi comme l'homme de l'année 2023 par le journal Malikilé. Cet article met en lumière le parcours professionnel et académique de cet homme qui dirige l'institution nationale de lutte contre la corruption depuis 2017.

Magistrat de grade exceptionnel, Dr Moumouni GUINDO est originaire de la région de Mopti, précisément de la localité de Bankass.

Né à Abidjan (Côte d'Ivoire), avec une enfance paisible au village auprès de ses grands-parents, Moumouni GUINDO a eu une scolarité et une formation académique brillantes, généralement premier de sa classe ou de son école.

Après avoir obtenu sa maîtrise en droit à l'École nationale d'administration (ENA) du Mali en 1993 (major de promotion), Moumouni GUINDO est admis en 1994 à la section Magistrature de l'Institut national de formation judiciaire du Mali, d'où il est sorti avec la mention «Excellent» en 1996.

Moumouni GUINDO décide de poursuivre les études universitaires parallèlement à ses activités professionnelles. Ainsi, il obtient :

- en 2003, un diplôme d'université de 3ème cycle en droits de l'Homme (devenu master 2 en 2004) avec mention «assez bien» à l'Université de Nantes (programme à distance très exigeant, financé par l'Agence universitaire de la Francophonie);
- la même année, un Master of Business Administration (MBA) de l'Ecole supérieure de Gestion de Paris (programme conjoint avec Technolab-ISTA de Bamako), avec la mention « assez bien » ;
- en 2006, un Master of Business Administration (MBA) en administration des affaires à l'Université du Québec à Montréal (UQAM Canada), programme conjoint avec l'Institut des Hautes Etudes en Management (IHEM) de Bamako, avec les notes de A et A+ dominantes ;
- en 2008, le diplôme professionnel d'audit interne (DPAI) de l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), programme avec l'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali (ACIAM), l'un des deux admis pour le Mali ;
- en 2009, un certificat de formateur en audit interne de l'IFACI à Paris ;
- en 2015, un Master 2 en administration et finances publiques à l'Université de Strasbourg avec mention «Bien», avec un mémoire noté 18/20 sur le « L'évolution du contrôle des finances publiques au Mali » ;
- la même année, le diplôme du

cycle international de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) de France à Strasbourg (promotion Olympe de Gouges), avec la mention magna cum laude ;

- en 2020, un doctorat de droit public (PhD) spécialisé en finances publiques avec une thèse sur «L'évolution du système de contrôle des finances publiques du Mali », thèse unanimement saluée par les membres du jury qui en ont autorisé la publication en l'état (les mentions ayant été supprimées au doctorat depuis 2016).

Moumouni GUINDO a participé à des dizaines de formation continue en droit, en gestion, en finances publiques, en audit aussi bien au Mali qu'à l'extérieur.

Son parcours universitaire a été particulièrement brillant, malgré un emploi du temps très chargé comme ce fut le cas lorsqu'il rédigea simultanément deux mémoires de master en 2003 tout en étant le seul juge au siège du tribunal de la commune 4 de Bamako.

Un parcours professionnel exceptionnel

Les qualifications de Moumouni GUINDO lui ont permis de travailler dans plusieurs grandes structures au Mali. Il a occupé des postes à responsabilité qui lui ont permis de démontrer son sérieux et sa rigueur.

De 1996 à 2000, il a été juge d'instruction au Tribunal de première instance de Ségou, où il était chargé de mener des enquêtes dans des affaires de vol, d'assassinat, de coups et blessures, de détournement de biens publics, d'escroquerie, d'abus de confiance, de faux et usage de faux.

Quatre ans plus tard, il devient juge d'Instruction au Tribunal de première instance de la Commune III de Bamako, dans la cellule qui devint formellement Pôle économique et financier de Bamako en 2001.

De 2003 à 2005, il a été juge au siège avec rang de vice-président au Tribunal de première instance de la Commune IV de Bamako. De 2000 à 2006, il fut chargé de cours à l'Institut national de Formation judiciaire où il a été formateur de magistrats occupant actuellement de hautes fonctions dans l'appareil judiciaire et gouvernemental.

En mai 2005, le juge Moumouni GUINDO est admis aux tests de recrutement au Bureau du Vérificateur général. Dans cette structure, il fut vérificateur assistant de 2005 à 2007, chef de mission de 2007 à 2009, vérificateur de 2009 à 2014, qualité sous laquelle il a été chef de la cellule de gestion des dénonciations (qui devint cellule juridique) de 2010 à 2012 et chef de la cellule de contrôle de la qualité des vérifications de 2012 à 2014, année où il a quitté volontairement le BVG pour aller étudier à l'ENA de France et à l'Université de Strasbourg.

Au Bureau du vérificateur général, il a été élu par le personnel Meilleur vérificateur de l'année en 2009 et en 2010.

A son retour de l'ENA, il a été nommé chef de cabinet du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, de novembre 2015 à janvier 2016 puis secrétaire général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme de janvier 2016 à avril 2017. Il a été nommé le 10 mars 2017 président de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite. Son mandat a été renouvelé par les hautes autorités de la Transition le 13 mars 2022.

En plus de cela, Moumouni GUINDO a été membre de la Commission électorale régionale de Ségou en 1997 (élections législatives et présidentielle) et président de cette Commission en 1999 (élections municipales). En 1998, il est devenu président du relais du PRODEJ dans la région de Ségou pour les préparatifs des états généraux de la Justice. Actuellement, il est président de la Société Internationale pour les Droits de l'Homme (SIDH), section du Mali et vice-président du comité exécutif de cette fédération des droits de l'homme qui a son siège à Francfort (Allemagne).

Au niveau territorial, Moumouni GUINDO bénéficie de la confiance des ressortissants de Bankass qui l'ont désigné par consensus en 2019 comme président de l'Association pour le Développement du Séno-Bankass (ADESEBA), qualité qui fait de lui le 6ème vice-président de la Coordination des Associations des Ressortissants de la Région de Mopti à Bamako (CAREMB) dirigée par le Ministre Adama SAMASSEKOU.

Au plan culturel, Dr Moumouni GUINDO est le président de l'Alliance pour la Sauvegarde et la Promotion des Cultures autochtones Mali atèm dont il est l'initiateur avec le magistrat Andogoly GUINDO, ministre de la Culture de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, le Professeur Bouréma KANSAYE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et du directeur Koundya Joseph GUINDO, ancien professeur, auteur de plusieurs livres. De nombreux et valeureux autres cadres et chercheurs, maliens et non maliens, travaillent ensemble actuellement à la publication du premier ouvrage de l'Alliance Mali Atèm dans un groupe de travail dirigé par le Dr Moumouni GUINDO.

En avril 2021, le Dr Moumouni GUINDO a publié chez L'Harmattan un livre intitulé «Le contrôle des finances publiques au Mali : d'indispensables réformes» qui, sur 518 pages, traite de l'évolution des finances publiques et des organismes de contrôle au Mali de 1960 à 2020. Il a publié en ligne en 2015 un mémoire sur « Le système de contrôle des finances publiques au Mali et le principe d'efficience », en 2003 un mémoire sur « Internet et Droits de l'Homme » et en 2008 un article sur « Le code CIMA à l'épreuve de la pratique ».

Le Dr Moumouni GUINDO est un cadre réputé pour son fort engagement dans la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite au Mali.

Portrait réalisé par :
Siguéta Salimata DEMBELE

L'OCLEI : 2022, une année riche en réalisations opérationnelles

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, l'Office central de lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) a réalisé plusieurs actions. Elles ont exclusivement porté sur les 5 axes que sont : la prévention, l'appui institutionnel, la contribution à la répression, la coopération internationale, les études et recommandations.

Analyse des 5 axes d'intervention de l'OCLEI en 2022.

• La prévention

Sensibilisation. L'OCLEI a mené 23 activités de sensibilisation à travers le Mali. Ces activités ont directement touché 2 063 personnes dont un nombre important de femmes et de jeunes de moins de 35 ans. Plusieurs émissions radio et télé ont été organisées et une centaine de post publiés sur les réseaux sociaux.

Partenariat. L'OCLEI a renforcé son partenariat avec la société civile. Ainsi, il a poursuivi la synergie d'actions avec plusieurs organisations dont les confessions religieuses (musulmanes et chrétiennes) pour intensifier la prévention de l'enrichissement illicite sous l'angle des religions. Il a réalisé des activités avec la Plateforme des Organisations syndicales de Lutte contre la Corruption et la Communauté de Pratiques en matière de Lutte contre la Corruption, pour le renforcement de l'éthique et la déontologie au niveau des services de l'administration et des jeunes. La plateforme syndicale est composée de 3 centrales syndicales et de 6 syndicats. La communauté de pratiques, quant à elle, est composée de plus de 40 associations de jeunes.

Déclarations de biens. L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a exploité 2 842 déclarations de biens déposées à la Cour suprême.

• La contribution à la répression

Dossiers transmis à la justice. L'OCLEI a transmis à la justice 2 nouveaux dossiers, qui portent à 23 le nombre total de dossiers qu'il a transmis à la justice de 2019 à 2023. Le montant présumé illicite que l'OCLEI a découvert sur les 23 personnes concernées s'élève à 23 milliards 855 millions de FCFA, soit plus d'un milliard de FCFA par personne concernée. Sur les 23 personnes, l'OCLEI a identifié 503 biens immobiliers présumés illicitement acquis, à savoir : 124 maisons d'habitation, 29 bâtiments commerciaux ou professionnels, 285 parcelles et 65 concessions rurales totalisant 181 hectares.

Montant total. Le montant total des fonds, présumés illicites identifiés sur les comptes bancaires des 23 personnes, s'élève à 21 milliards 335 millions de francs CFA alors que, dans la même période, leurs revenus légitimes s'élèvent à 1 milliard 106 millions de francs CFA. Par conséquent, ces 23 personnes ont mis sur leurs comptes bancaires 20 milliards 229 millions de FCFA qui ne proviennent pas de leurs revenus légaux et qu'elles n'ont pas pu justifier devant l'OCLEI qui, dans le cadre du principe du contradictoire, leur donne la possibilité de justifier les montants reprochés.

Profils des mis en cause. Les profils des mis en cause sont aussi variés qu'intéressants. On y retrouve des membres du Gouvernement, des élus locaux, des agents des administrations financières, de l'Administration générale, des Affaires étrangères, de l'Armée, de la Justice, des postes de péages et pesages.

• La collaboration interservices et la coopération internationale

Collaboration interservices. Au niveau national, l'OCLEI a signé en 2023 un protocole d'accord de collaboration avec l'Ecole nationale d'Administration (ENA) du Mali à la suite de celui qu'il avait signé dès 2018 avec la Cour suprême du Mali dans le cadre de la gestion des déclarations de biens. En vertu de ce protocole d'accord, l'OCLEI a mobilisé près de 100 millions de FCFA pour aménager et équiper, au siège de la Cour suprême, les locaux où sont entreposées et sécurisées les déclarations de biens déposées à la Cour suprême. Le protocole avec l'ENA permettra de réaliser des activités conjointes de formation et de sensibilisation des élèves-fonctionnaires. Dans cette dynamique, l'OCLEI a engagé des pourparlers avec l'Institut national de Formation judiciaire et le Centre de Formation des Collectivités territoriales pour signer, avec chacun, un protocole d'accord devant servir de cadre pour réaliser des activités d'information et de sensibilisation des acteurs de la famille judiciaire et de la décentralisation sur la nécessité du respect de l'éthique et de la déontologie de leurs corps respectifs.

Coopération internationale. Au plan international, l'OCLEI a signé en 2023, trois protocoles d'accord de partenariat et de coopération, ce qui porte à 8 le nombre total de protocoles d'accord qu'il a signés depuis 2017 au niveau international avec des homologues d'Afrique et d'Europe. Nous citons : The Independent Commission against corruption (ICAC) de l'Ile Maurice, Agence nationale de Lutte contre la Corruption et pour la promotion de la bonne gouvernance (ANLC) de la Guinée, Agence française Anticorruption (AFA) de France, Instance nationale de la Probité, de la Prévention et de Lutte contre la Corruption (INPPLC) du Royaume du Maroc, Office national de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) du Sénégal, Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) du Burkina Faso, Unité spéciale d'Investigation (SIU) de la République sud-africaine, le Département de l'intégrité et de la lutte contre la corruption (PIAC) de la Banque africaine de Développement et la Vice-présidence Intégrité (INT) du Groupe de la Banque mondiale. Ces protocoles d'accord sont des ententes bilatérales qui permettent de réaliser des activités conjointes de formation, de sensibilisation et de collaboration sur des dossiers d'enquête. Ils permettront à l'OCLEI, entre autres, de poursuivre ses enquêtes hors du Mali pour identifier des biens illicites dissimulés à l'extérieur à la suite de faits de corruption et d'enrichissement illicite commis au Mali. L'étude sur les techniques de l'enrichissement illicite au Mali (OCLEI, 2021) a révélé que les fonds illicites constitués au Mali sont principalement « investis » au Mali mais aussi dans d'autres pays, notamment la France, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Les emplois sont très largement faits pour acquérir des biens immobiliers, car l'exploitation des déclarations de biens a montré en 2022 que 85% du patrimoine des agents publics maliens est composé de propriétés immobilières (maisons d'habitation, bâtiments commerciaux ou professionnels, fermes, terrains nus).

L'OCLEI participe activement aux travaux de l'Association des Autorités Anticorruption d'Afrique (AACA). Le Président de l'OCLEI est le Premier Vice-Président de l'AAACA depuis 2022 après avoir été vice-président et président par intérim du Réseau des Institutions nationales de Lutte contre la Corruption d'Afrique de l'Ouest (RINLCAO créé par la CEDEAO) d'avril 2018 à janvier 2021.

En reconnaissance du leadership du Mali à travers l'OCLEI, les 39 pays présents à la dernière assemblée générale de l'AAACA tenue en Afrique du Sud ont décidé unanimement de tenir la prochaine assemblée générale annuelle à Bamako avant la fin du premier semestre 2024. Cette information a été donnée au Conseil des Ministres du 20 septembre 2023 par une communication verbale présentée par le Premier ministre, chef du Gouvernement.

Par ailleurs, en reconnaissance du leadership international de l'OCLEI, l'Independent Commission Against Corruption (ICAC de Hong Kong de Chine, créée le 15 février 1974) a décidé de venir à Bamako au premier trimestre 2024 pour livrer des sessions d'information et de formation des agents de l'OCLEI et de ses partenaires sur les bonnes pratiques qu'elle a développées pendant une histoire longue d'un demi-siècle.

Conférence internationale anticorruption de Bamako. L'OCLEI a organisé à Bamako, du 20 au 23 février 2023, la 2ème édition de la Conférence internationale de haut niveau sur la corruption en Afrique, sur le thème : « Lutte contre la corruption : nouvelles dynamiques, recouvrement d'avoirs illicites, coopération internationale ». Trente-six (36) pays d'Afrique, d'Amérique, d'Europe et d'Asie ont participé à cette rencontre de Bamako. Il y avait plus de 300 participants dont une centaine venue des autres pays. Le déplacement d'une centaine de délégués étrangers avait permis au Mali, à travers l'OCLEI, de démontrer qu'il n'était pas isolé malgré la crise liée au terrorisme et aux sanctions politiques de la CEDEAO et de l'Union africaine.

Education aux valeurs sociales africaines. La deuxième conférence internationale de haut niveau de Bamako a fait 15 recommandations, au nombre desquelles :

- la refondation des systèmes éducatifs africains par la promotion d'un enseignement multilingue fondé sur la langue maternelle, l'enseignement de l'histoire africaine et les valeurs sociales africaines, en particulier à travers des programmes d'éducation civique et morale réhabilités ;

- le renforcement des capacités des institutions et agences dédiées à la lutte contre la corruption et la mise en œuvre effective des mécanismes de sanction et de lutte contre l'impunité ;

- le renforcement des liens de collaboration et la synergie entre les structures nationales de contrôle, les agences de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite et les autres acteurs, à travers la mise en place de plateformes et de cadres de dialogue, de concertation et de coordination.

• Etudes et recommandations

Les études et recommandations sont des pans importants dans les fonctions de l'OCLEI. Depuis son opérationnalisation en 2017, l'OCLEI a réalisé quatre (4) études. Ces études ont respectivement porté sur l'étiologie de l'enrichissement illicite, la déontologie des agents de l'administration publique du Mali, les techniques de l'enrichissement illicite dans l'administration publique au Mali et l'analyse des subventions accordées par l'Etat aux établissements d'enseignement secondaires, techniques et professionnels du Mali.

Techniques de l'enrichissement illicite. L'étude sur les techniques d'enrichissement illicite a révélé que 50,70% de nos concitoyens pensent que Kayes est la ville avec plus de corruption. Elle est suivie de Bamako pour 41,80% des personnes interrogées, Ségou pour 40,90% et Sikasso pour 17%.

Selon les citoyens interrogés, la situation des services se présente comme suit, par rapport au niveau de corruption : 76% estiment qu'il y a de la corruption dans les services des Douanes, 74% pour la Justice, 72% pour les Impôts, 72% pour la Police et 39% pour les Eaux et Forêts.

Dans la même étude, nous apprenons que les biens illicites acquis au Mali sont « exportés » ailleurs et investis à 85% dans des biens immeubles en France, Sénégal, Côte d'Ivoire, Canada et Etats Unis d'Amérique par ordre d'importance.

Analyse des subventions aux écoles privées. L'étude consacrée à l'analyse des subventions accordées par l'Etat aux établissements privés de l'Enseignement secondaire général, technique et professionnel, a montré que dans la période de 2017 à 2021, chaque année, l'État a versé aux écoles privées la somme de 49 milliards de FCFA. Ce montant est suffisant pour construire, équiper et faire fonctionner 80 nouveaux lycées chaque année, soit environ 320 écoles secondaires. Un tel investissement aurait permis à l'Etat d'augmenter significativement le nombre de ses écoles secondaires qui ne sont que 111 actuellement contre 2 421 établissements privés en 2021.

Sur l'effectif global de 1 625 944 élèves de l'enseignement secondaire dans la période sous revue, 449 188 ont été orientés vers les établissements publics contre 1 165 665 vers les établissements privés. Cela revient à dire que sur l'ensemble des élèves du secondaire, les établissements publics n'accueillent que 28% de l'effectif contre 72% pour l'enseignement privé.

L'analyse a également révélé que plus de 1000 écoles fonctionnent avec des arrêtés présumés faux. Ces documents apocryphes reproduisent les références d'arrêtés préexistants et régulièrement établis auparavant pour divers objets n'ayant, très souvent, aucun lien avec l'éducation. L'OCLEI a transmis les dossiers à la justice au mois de juin 2023.

■ **Fatou Sissoko**

Aidez-nous à lutter contre le Terrorisme Contactez le Centre d'appel « DÈMÉSO »
APPEL GRATUIT
80001120
80001122
+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75
STOP A L'INSECURITE
F A Ma
FORCES ARMEES MALIENNES
HALTE AU TERRORISME AU MALI

Mountaga Tall
Homme politique de l'année

Le choix, comme Homme politique de l'année 2023, que nous portons sur Maître Mountaga Tall, ne s'appuie pas sur son impressionnant parcours politique de 1990 à aujourd'hui. Son nom, certes, est indissociable de la vie démocratique au Mali dont pour beaucoup il est le père. Par ailleurs, peu de Maliens, ou peut-être aucun Malien ne peut se targuer d'avoir son background parlementaire qui l'a vu assumer tant les responsabilités de chef de l'opposition que celles de premier vice-président de l'Assemblée nationale pendant tout un mandat de 5 années (record inégalé à ce jour) ainsi que celles de député de la CEDEAO et du Parlement panafricain.

Il ne s'agit pas non plus, pour nous, de la carrière ministérielle du seul membre du gouvernement au Mali, à avoir, à la fin de sa mission, publié un bilan qui fut apprécié par nos compatriotes.

Malikilé, scrupuleux analyste de la vie sociale, économique, culturelle, médiatique et politique a vu dans les faits, gestes et déclarations de Maître Mountaga Tall en cette année 2023 qui se termine, un des Maliens, dans l'ombre ou parfois sous les projecteurs, qui ont le plus travaillé à stabiliser notre pays.

Dans un article publié déjà le 02 juillet 2021 sous le titre «Voyage au cœur du M5-RFP : Qui sont-ils ? Qu'ont-ils fait ?», votre quotidien, à propos de Mountaga Tall écrivait «Cantonné dans l'arrière-boutique (du M5-RFP), il a été le cerveau, la plume, le stratège et le conciliateur. Il est en effet l'auteur, avec une équipe, de la quasi-totalité des publications du M5-RP (Déclarations, Communiqués etc..). Mountaga Tall a aussi été le grand conciliateur chaque fois que le M5 a été menacé d'implosion ou tiraillé par des prises de positions contraires».

Ce sont précisément ces talents

de conciliateur et de stratège qu'il a, sans tambour ni trompette déroulé en l'année charnière 2023 qui s'achève. Trois faits marquants en attestent.

D'abord la campagne pour l'adoption de la nouvelle Constitution qui avait pris, à un certain moment des allures d'affrontements entre les partisans du Oui et ceux du Non. Au-delà de ce clivage inhérent à tout processus référendaire, s'opposaient les partisans de l'inscription dans la constitution du caractère laïc de l'État malien et de ceux qui ne voulaient pas entendre parler de laïcité. Un fossé se creusait avec des positions radicales, irréconciliables, grosses de menaces pour la paix sociale.

C'est alors que Mountaga Tall prit son bâton de pèlerin pour aller à la rencontre des principaux protagonistes des deux camps, à Bamako et dans le Mali profond, et selon certaines indiscrétions réussit même à les faire asseoir autour d'une même table pour apaiser les tensions. De façon plus officielle, le président du CNID-Faso Yiriwa Ton a convié au CICB tous ceux que le Mali compte comme leaders politiques, religieux, syndicaux, associatifs, jeunes, femmes, aînés et aussi les membres du gouvernement, du CNT et des autres institutions de la République pour ce qu'il a appelé «une appropriation pédagogique de la Constitution». Un document intitulé «la Constitution en 10 questions et réponses» a permis de calmer les débats avec des apaisements, des explications, des éléments de langage largement acceptés. Le reste de la campagne référendaire s'est déroulé sans les invectives qui s'étaient invitées dans les débats.

Ce fut ensuite dans l'affaire des «Faux sages de Ségou» qui avait défrayé la chronique et failli mettre dos à dos les musulmans du Mali et de la Côte d'Ivoire que, dans la discrétion la plus totale, Me Mountaga Tall a réussi à éteindre un incendie qui s'allumait entre coreligionnaires de deux pays frères et voisins.

Des quidams, qui avaient réussi à se faire passer pour des voix autorisées et légitimes de Ségou, ont lancé des «Fatwas» contre certains chefs d'État de la sous-région. Prenant l'affaire très au sérieux, le président

du Conseil Supérieur des Imams de Côte d'Ivoire (COSIM qui est l'équivalent du Haut Conseil Islamique du Mali) a réagi au nom de la communauté musulmane de Côte d'Ivoire en ces termes : «La Côte d'Ivoire est un pays frère pour ses voisins. Il ne faut jamais croire que les problèmes que rencontrent un voisin ne te concernent pas. Au contraire, prie Allah pour leur résolution. Nous demandons à tous les imams de Côte d'Ivoire de ne pas répondre. Car les bambaras disent que «le sage ne jette pas de caillou à l'endroit où dans le bois ou il a caché ses œufs».

À la suite d'efforts conjugués, des clarifications ont été données par les légitimités religieuses de Ségou en présence d'une forte délégation du Haut Conseil Islamique venue de Bamako. Le message délivré était clair : «Nous, autorités religieuses de Ségou, prions tous les vendredis, et ce, depuis des années pour la paix, la concorde, la stabilité et le bien-être dans notre pays. Conformément aux recommandations de l'Islam, nous ne maudissons jamais quelqu'un. Nous prions aussi pour la paix dans la sous-région, l'entente entre nos pays».

L'incendie éteint, les faux-sages se confondirent en excuses et aujourd'hui tout se passe au mieux entre les deux communautés musulmanes.

Un troisième acte de très haute portée nationale a été la rencontre organisée par Me Mountaga Tall à l'occasion du nouvel an islamique, le premier jour de Muharam (23 juillet 2023 cette année). Tous les principaux chefs religieux de Bamako, sans distinction de tendance, ont honoré la cérémonie de leur présence. Malikilé, dans sa parution du 24 juillet 2013, écrivait : «Rarement, pour ne pas dire jamais dans notre histoire récente, une cérémonie au Mali a rassemblé une aussi belle brochette de légitimités religieuses et traditionnelles.» En paraphrasant l'artiste, on peut dire sans risque de se tromper : «Ils sont venus, ils étaient tous là» pour répondre à une invitation de Me Mountaga Tall afin de célébrer ensemble le nouvel an islamique. «Combien parmi les musulmans du Mali savent quand commence l'année musulmane et quelle est la signification et les enseignements à tirer de l'Hégire qui est le point de départ du calendrier musulman ?» s'est interrogé l'hôte du jour.

C'est pour combler cette lacune que Me Mountaga Tall, qui a toujours plaidé pour l'intégration de nos valeurs religieuses et sociétales dans notre vécu quotidien, a proposé aux faîtières et figures religieuses les plus emblématiques résidant à Bamako une cérémonie de présentation de vœux à la communauté musulmane. L'initiative a été acceptée et mieux, selon les différents témoignages fournis dans la grande salle du Centre International des Conférences de Bamako par les intéressés eux-mêmes, collectivement portée. Me Mountaga Tall et ses invités ont même souhaité que cette date figure désormais parmi les fêtes légales en République du Mali.

Cette initiative sans doute aboutira à intégrer ce jour aux fêtes légales du Mali. La seule question qui se pose est de savoir quand.

Il y a là autant de raisons majeures pour choisir Maître Mountaga Tall comme l'Homme politique de l'année 2023. Car pour nous à Malikilé, faire de la politique, c'est impacter positivement sur le vécu des citoyens.

Karamoko B Keita

Le bilan 2023 de Yeah Samaké : Un engagement socio-humanitaire sans précédent

L'année 2023 a été marquée par les actions remarquables de Yeah Samaké, qui s'est engagé de manière exemplaire dans des projets socio-humanitaires. Son bilan témoigne de son dévouement envers l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'enseignement supérieur, l'assistance médicale et même la sauvegarde de vies.

Éducation :

Yeah Samaké a placé l'éducation au cœur de son action en 2023. Grâce à ses efforts, 47 écoles ont été construites dans différentes régions, offrant ainsi aux enfants un accès à une éducation de qualité. De plus, 10 écoles ont bénéficié de fournitures scolaires, permettant ainsi aux élèves de disposer des outils nécessaires à leur réussite académique.

Enseignement supérieur :

La promotion de l'enseignement supérieur a également été une priorité pour Yeah Samaké. Pas moins de 55 bourses universitaires ont été accordées à des étudiants méritants, leur

offrant ainsi la possibilité de poursuivre leurs études et de réaliser leurs ambitions. De plus, 22 bourses scolaires ont été attribuées à des élèves talentueux mais défavorisés, leur ouvrant ainsi les portes d'un avenir meilleur.

Accès à l'eau potable :

La situation de l'eau potable est cruciale dans de nombreuses régions. Yeah Samaké a pris des mesures concrètes en finançant la construction de 58 forages, permettant ainsi à des milliers de personnes d'accéder à une source d'eau propre et sûre. Cette action a grandement contribué à améliorer les conditions de vie et à prévenir de nombreuses maladies liées à l'eau contaminée.

Santé et assistance médicale :

Yeah Samaké s'est également engagé à fournir des soins de santé aux personnes les plus démunies. Son soutien a permis de prendre en charge les frais médicaux de nombreuses personnes, offrant ainsi un accès aux soins et améliorant leur qualité de vie. De plus, il a sauvé la vie d'un journaliste grâce à une intervention rapide et efficace, démontrant ainsi son engagement envers la sécurité et le bien-être de tous.

Logement pour les enseignants :

La création de 8 cités des enseignants a été une autre réalisation majeure de Yeah Samaké en 2023. Ces cités offrent des logements confortables comprenant trois pièces à de nombreux enseignants, améliorant ainsi leurs conditions de travail et leur permettant de se concentrer pleinement sur l'éducation des élèves.

Un acteur principal de la paix :

Depuis plus d'un mois, le président du Haut Conseil Islamique du Mali, Cherif Ousmane Madani Haidara, est en tournée américaine. Cette visite a pour objectif principal la paix interreligieuse et le développement social durable. L'ambassadeur Yeah Bamako a été l'architecte de cette mission de haut niveau. Malgré sa foi chrétienne, Yeah Samaké voue une haute considération pour le guide des ANÇARS. L'arrivée de la délégation du Sheikh Chérif Ousmane Madani HAÏDARA à Utah a marqué un moment important pour le renforcement des liens et le dialogue intercommunautaire.

Le bilan de Yeah Samaké pour l'année 2023 témoigne de son engagement sans faille envers les actions socio-humanitaires. Qu'il s'agisse de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de l'enseignement supérieur, de l'assistance médicale ou de la sauvegarde de vies, il a apporté une contribution significative à la société. Les réalisations de Yeah Samaké ont indéniablement amélioré les conditions de vie de nombreuses personnes, ouvrant ainsi la voie à un avenir plus prometteur pour tous. Son dévouement et son engagement servent d'exemple inspirant pour les générations futures.

Arouna Sidibé

Conseil Supérieur du Tourisme
La Première session présidée par le Premier ministre

Le Conseil Supérieur du Tourisme du Mali a tenu sa première session le jeudi 21 décembre 2023 à l'Hôtel de l'Amitié de Bamako. Cette session était présidée par le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga, en présence de plusieurs membres du gouvernement, dont le ministre chargé du Tourisme, M. Andogoly Guindo.

Créé par la loi n°2015-037 du 16 juillet 2015, le Conseil Supérieur du Tourisme est un organe d'orientation présidé par le Premier ministre. Son rôle est de contribuer à la définition de la politique de l'État dans le domaine du Tourisme.

Cette première session marque le début des travaux du Conseil Supérieur du Tourisme. Les membres du conseil auront pour mission de formuler des recommandations sur les orientations stratégiques à suivre pour le développement du secteur touristique au Mali. Ces recommandations pourront notamment porter sur la promotion du tourisme, l'amélioration des infrastructures touristiques, la diversification des produits touristiques et la formation des professionnels du secteur.

Le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga, a souligné l'importance du secteur touristique pour l'économie malienne et exprimé sa volonté de faire du tourisme un moteur de développement économique et social. Il a également mis en avant la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les acteurs du secteur, y compris les opérateurs touristiques, les associations professionnelles et la société civile, afin de garantir le succès des actions entreprises.

Le ministre chargé du Tourisme, M. Andogoly Guindo, a quant à lui rappelé l'importance de la mise en œuvre des politiques définies par le Conseil Supérieur du Tourisme pour assurer le développement durable du secteur. Il a également souligné l'importance de la coopération régionale et internationale dans le tourisme, afin de promouvoir le Mali en tant que destination touristique attrayante.

la première session du Conseil Supérieur du Tourisme du Mali marque le début d'une nouvelle dynamique dans le développement du secteur touristique du pays. Le gouvernement malien, sous la présidence du Premier ministre, s'engage à mettre en place des actions concrètes pour promouvoir le tourisme et en faire un levier de développement économique et social. Le Conseil Supérieur du Tourisme, en tant qu'organe d'orientation, jouera un rôle clé dans la définition des politiques et des actions à entreprendre pour atteindre cet objectif.

Fatou Sissoko

Contribution
Bye bye, la France !

Ce n'est pas nous qui quittons la France, c'est la France qui nous quitte, et nous ferme ses portes, l'une après l'autre, y compris celles que nous croyions les mieux verrouillées.

Elle n'a pas seulement quitté le Mali, le Burkina Faso et le Niger, (et encore il ne s'y est agi que de fermer des bases et des ambassades), elle est après l'adoption de la loi Macron sur l'immigration, sur le point de quitter nos consciences. Adoptée le lendemain de la Journée Internationale des Migrants, issue d'un projet hors contrôle du gouvernement, ficelée en trois heures par une commission parlementaire réduite et sous les directives du pouvoir exécutif, votée dans la panique, sous les acclamations de l'extrême droite qui a salué en elle une « victoire idéologique », c'est une loi dont la légitimité même pourrait être mise en cause. Sa promulgation devrait être l'occasion de tourner définitivement la page de la France célébrée chez nous comme « la patrie des droits de l'Homme », de pays des lumières, celui qui a inscrit la Fraternité sur le fronton de ses édifices. Il est vrai que ce n'est pas seulement elle mais toute l'Europe qui se ferme à nous, avec cet éternel paradoxe qui la caractérise puisqu'en même temps ,elle nous reproche d'emprunter les autres portes qui s'ouvrent devant nous !

Nicolas Sarkozy avait démontré son ignorance de l'histoire de l'Afrique, Emmanuel Macron s'illustre par sa méconnaissance de l'histoire de la France. Le jeune homme immature en politique dont l'arrivée au pouvoir reste encore une énigme a, par cette loi, qu'il dit pleinement assu-

mer et qui ne lui inspire ni honte ni regret, provoqué une rupture politique et morale et mis en cause les principes républicains fondamentaux qui ont fait la démocratie française. C'est une loi qui a dû se faire retourner dans leurs tombes tous ces enfants de l'immigration que sont Léon Gambetta, Emile Zola, Marie Curie, Paul Valéry etc. qui ont vécu sous une république à laquelle la France doit la reconnaissance du droit au sol. Comme on n'est jamais trahi que par les siens, ce sont aussi des enfants de l'immigration, qui sans doute ne laisseront pas les mêmes traces dans l'histoire, Gérald Darmanin, Eric Ciotti, Elisabeth Borne, Yaël Braun-Pivet etc. qui sont parmi les principaux artisans de cette déconstruction.

L' immigration a toujours été, en France, le disque dur du FN puis du RN, et avant de devenir le nouveau flambeau des Républicains, elle a fait l'objet d'une incroyable inflation législative (29 lois en quarante ans).C'est pourtant la première fois qu'une loi sur l'immigration cède sur toutes les lignes rouges de l'extrême droite et reprend ses principales revendications, dont la plupart ne figuraient pas dans le document laborieusement élaboré en 18 mois par le gouvernement :

- restriction des prestations sociales accordées aux immigrés en situation régulière, exclusion des sans papiers à l'hébergement d'urgence, remise en cause de l'aide médicale d'état ;

- glissement vers la préférence nationale et remise en cause des principes d'égalité des droits ;

- limitation du droit au sol dont l'automaticité n'est plus reconnue, mesure qui est pourtant sans lien avec une loi sur l'immigration ;

- durcissement du regroupement familial ...

Cependant c'est sur une autre des dispositions de cette loi que je préfère m'appesantir, car si elle ne s'applique qu'à une population restreinte, c'est une mesure chargée de symboles parce qu'elle concerne une catégorie que l'on croyait sacralisée, celle des étudiants. Désormais, en France, il y a chez les étudiants aussi, les bons et les mauvais migrants, et parmi ces derniers figurent ceux qui viennent des pays d'Afrique qui sont à la fois les plus pauvres et les seuls à n'avoir que le français comme unique langue d'enseignement. Il leur est désormais exigé, de s'acquitter, au préalable, d'une caution retour qui ne leur sera restituée que lorsqu'ils quitteront le territoire français, car il est hors de question qu'ils y prennent racines. C'est une forme de prime d'otage, une « marchandisation de l'université », dénoncée par les plus prestigieuses structures d'accueil qui jugent qu'elle dégrade un domaine où précisément la France avait conservé une certaine attractivité. Pour nous, c'est un reniement de l'engagement de l'ancienne puissance coloniale à solder ses comptes et à constituer une communauté solidaire avec ceux auxquels elle avait imposé l'usage de sa langue ,et par un curieux hasard ,le Niger vient de suspendre sa participation à la Francophonie dont il était l'un des trois membres fondateurs! Cette ségrégation qui ne dit pas son nom ne servira qu'à ternir la réputation de la France comme « terre d'excellence d'enseignement supérieur et de recherches », au moment où on annonce qu'elle ne compte que 4 universités dans le top 100 du dernier classement académique (dit de Shanghai) des meilleures universités mondiales. Alors tant qu'à acheter une place, autant la choisir dans les meilleures, et dans celles qui forment dans des langues qui offrent bien plus de possibilités d'emplois que le français !

Bye bye à la langue française, avait lancé le Rwanda en décidant de basculer de la francophonie à l'anglophonie, et moins de vingt ans ont suffi pour opérer le revirement car, on l'oublie trop souvent, la langue française est une langue très minoritaire dans les pays africains communément appelés francophones. Il est peut-être temps, pour ces pays, de s'interroger s'il ne leur faudrait pas passer directement à la phase suivante : bye bye la France !

Pour en revenir à elle justement, on s'y inquiète que la nouvelle loi ait fracturé la majorité, au point de faire naitre une fronde de députés et de ministres. C'est un évènement anecdotique car le macronisme ne survivra pas à Emmanuel Macron qui laissera le nom du président qui avait solennellement promis de faire barrage aux idées de l'extrême droite et qui en fin de compte, aura servi de passeur aux idées lepénistes. Ce qui serait plus lourd de conséquences ce serait que cette loi, qui est texte le plus régressif jamais voté en France sur l'immigration et dont le ministre de l'Intérieur lui-même a reconnu qu'il contenait des « mesures contraires à la constitution », s'avère inapplicable, ou improductive, ou sans effet sur les difficultés qu'elle était censée régler. On peut en tout cas noter qu'elle a déjà suscité une levée de boucliers qui fait vaciller ses auteurs et qui est le fait de parties qui comptent dans le pays et qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts : universitaires, responsables humanitaires, professionnels de santé, syndicats, chefs de collectivités territoriales, mais aussi chefs d'entreprises dont certains ont estimé que la France allait avoir besoin de près de 4 millions de travailleurs étrangers d'ici au milieu du siècle.

On assiste ainsi à ce paradoxe :ce sont les initiateurs de la loi, dont le président de la République et la Première Ministre, qui supplient le Conseil Constitutionnel de servir de « voiture-balai à leur conscience »,selon le mot d'un de leurs opposants, et de mettre fin à leur calvaire en sabrant les mesures qui font débat.

Dans le langage diplomatique tout ce jeu ressemblerait à de la realpolitique, dans le langage ordinaire il porte le nom d'opportunisme ou plus simplement de lâcheté !

Fadel Dia

Apartheid à la Nigérienne : La persistance de l'esclavage

Des causes qui freinent l'épanouissement de l'Homme africain, la persistance des coutumes néfastes constitue la plus préoccupante. En témoigne les survivances de l'esclavage.

Une pratique irréductible ?

En effet, « supposé aboli officiellement en début du XXème siècle dans l'espace colonial français, [l'esclavage] résiste encore dans certains pays africains comme [...] le Niger » constate un chercheur nigérien. Négation du droit de l'homme à disposer de lui-même, ce fléau est la source de nombreuses discriminations imposées à quelques concitoyens, par endroits, à travers les huit régions. L'esclavage n'est pas un fait du passé mais une pratique actuelle.

Selon le Code pénal – en son article 270.1- l'esclavage est l'état ou la condition d'un individu sur lequel s'exercent les attributs du droit de propriété ou certains d'entre eux. Dans la rigueur de l'acception, est considérée '' esclave '' toute personne dont dispose une autre ; et qui, ceci expliquant cela, peut être exploitée notamment à des fins économiques, cédée définitivement ou temporairement à un tiers, battue à volonté ou simplement mise à mort. On dispose de l'esclave comme d'une chose ou d'un animal. On en use et en abuse à sa guise. L'abjection d'une telle institution justifie son érection en infraction pénale (articles 270. 2 et suivants du code pénal). Pourtant force est de constater qu'elle a toujours cours dans notre pays, comme l'a mis en évidence l'association Timidria dans une Etude sur l'esclavage au Niger : Témoignages, Manifestations et Causes (2022).

Un monstre à deux têtes...

En effet, aujourd'hui encore, l'on trouve au Niger des familles entières qui ont des maitres, lesquels les contraignent aux travaux forcés et en dispose charnellement, s'agissant des femmes. Par moments, celle-ci composent le kit d'hospitalité des maitres qui n'hésitent pas à les offrir sexuellement à leurs hôtes, en vue d'agrémenter leur séjour. A côté de cette forme active d'esclavage, se trouve une forme passive, plus insidieuse faisant du fléau un monstre à deux têtes.

Cette deuxième forme s'applique aux descendants d'esclave, perpétuellement réduit à ce statut. S'ils ne sont pas eux-mêmes esclaves, ces victimes ne supportent pas moins des vexations en raison de leur filiation servile. Elles « se voient refuser les droits les plus naturels comme le droit à la propriété, surtout foncière, le droit à occuper certaines fonctions politiques et religieuses » note l'association Timidria. La forme passive d'esclavage est la plus répandue dans les zones urbaines y compris à Niamey où, des fiancés se sont séparés, des mariages brisés pour cause d'ascendance servile de l'homme ou de la femme. Réalité cruellement résumée en ces termes : « Aujourd'hui (...) les esclaves peuvent tout faire, sauf oublier qu'ils sont esclaves ».

L'esclavage aussi nourrit le terrorisme...

La perpétuation de l'esclavage institue, au grand jour, une forme d'apartheid qui n'est pas sans alimenter l'insécurité. Socialement exclues, quelques victimes trouvent dans le terrorisme et le grand banditisme des voies de révolte. Ceci

explique (sans justifier) la barbarie de quelques jeunes vis-à-vis des habitants de leurs villages natals et, singulièrement, des têtes couronnées, dont beaucoup – attachés à leurs privilèges - refusent l'abolition de l'esclavage. Politiquement incorrecte, la proposition n'est pas moins fondée. Car, de toute éternité, s'est perçu un rapport de cause à effet entre l'humiliation et la violence,. L'on ne peut éradiquer l'esclavage en négligeant ce facteur !

Géographie et sociologie...

Dans un pays où, l'on s'échine à nier l'existence du phénomène il existe très peu de statistiques officielles et récentes sur l'esclavage. Néanmoins l'essentiel des régions est concerné avec des nuances. Selon Ali Bouzou, Secrétaire Général de Timidria, la forme passive de l'esclavage se perçoit essentiellement dans les régions de Tillabéry et Dosso. Et d'ajouter : « la forme active, vous la retrouvez dans les régions de Tillabéry, Tahoua, Agadez, Zinder et Diffa ». A sa suite, le sociologue Dr Moussa Zangou précise que la forme active de l'esclavage intervient majoritairement dans les communautés touaregs, arabes et toubous.

Le clientélisme électoral favorise le statu quo...

Ce triste record, des régions de Tillabéry et Tahoua, appelle quelques observations. Une décennie durant, en effet, un natif de la seconde localité a tenu les rênes de notre pays. Qu'il ait échoué à abolir l'esclavage dans la région de l'Ader, nonobstant sa connaissance sociologique du terrain et sa haute main sur l'administration publique, est tout à fait curieux ! L'on s'indigne également du peu d'efficacité de certains de ses alliés politiques, pour qui Tillabéry constitue un bastillon électoral et, parfois même, la région natale. C'est dire s'ils étaient conscients du phénomène. Que n'ont-ils agi pour délivrer leurs compatriotes et toutes les autres victimes ? La vérité est celle-ci : en dépit code pénal, de l'ordonnance n° 2010-86 relative à la lutte contre la traite des personnes et l'institution de la Commission et de l'Agence nationales de lutte contre la Traite des Personnes, force est de constater qu'en matière de lutte contre le crime d'esclavage, le bilan des Renaissants et leurs alliés est tout sauf époustouflant.

Dans son Rapport 2019-2020, la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) pointait déjà le laxisme des autorités d'alors : « Les efforts de l'Etat sont encore très faibles pour assister les victimes... Rien que l'application effective de la loi... qui criminalise l'esclavage et une bonne communication sur les comportements... des différents acteurs... seraient d'un impact positif ». Une fois n'est pas coutume : le clientélisme électoral explique bien de choses. Il faut, en réalité, beaucoup de courage politique pour démanteler une pratique qui profite aux chefs traditionnels, dont les consignes de vote – on le sait – sont décisives à l'occasion des joutes électorales.

Entre perte de crédibilité et saignement financier : l'urgence d'un sursaut !

A l'heure où les Africains dénoncent toujours la traite négrière, quelle crédibilité pour une Afrique esclavagiste ? Outre de saper la réputation du Niger, l'esclavage entame nos deniers publics. En effet la Cour de Justice de la CEDEAO a condamné notre pays, par deux fois, pour défaillance vis-à-vis de la répression du crime d'esclavage. En attestent les arrêts Dame Hadji Mani Koura (2008) d'une part et Dame Fodi et autres (2021) d'autre part. Pour les deux affaires, le trésor public aura déboursé un montant global de 70 millions de F CFA en guise de dédommagements pour les victimes. 70 millions supportés par le contribuable nigérien... qui pourrait ne pas être au bout de ses peines. Car la persistance de l'esclavage expose toujours le Niger à d'éventuelles condamnations en dommages-intérêts à hauteur de millions. Il est temps d'enrayer le phénomène. Avis au gouvernement de Transition et ses successeurs... !

A-M. I

Abonnez-vous à votre journal numérique
Malikilé
pour recevoir les dernières informations
Whatsapp:70 44 22 23 - Mail:@gmail.com
Site:www.malikile.com

Performance de nos expatriés : La soirée éclatante de Kamory Doumbia en Ligue 1

Lors de la 17ème journée de la Ligue 1 française, le mercredi 20 décembre, Brest a affronté Lorient. Au cours de cette rencontre, l'international malien Kamory Doumbia a réalisé un quadruplé historique.

Kamory Doumbia, qui a débuté sa carrière de footballeur au Mali, connaît une ascension remarquable depuis quelque temps. Que ce soit en sélection nationale ou dans son club, ce jeune joueur de 20 ans, formé à la JMG Académie, est en passe de devenir une star mondiale grâce à ses techniques de jeu, son dynamisme et son efficacité face au but adverse. Ainsi, mercredi soir, il a inscrit 4 buts pour son club, Brest.

Ces réalisations, survenues en première période (à la 22ème, 25ème, 29ème et 45ème minute), ont été les seuls buts de la rencontre, consacrant ainsi la victoire de son équipe. Son entraîneur de club n'a pas caché sa satisfaction. «Je suis heureux pour Kamory Doumbia, c'est un attaquant qui s'est révélé avec nous», a-t-il déclaré lors de sa conférence d'après-match, reconnaissant également l'importance du joueur au poste numéro 10 qu'il a occupé brillamment pendant son temps de jeu. Toujours utilisé en tant que remplaçant, ce milieu offensif prêté à son club actuel a montré qu'il méritait une place de titulaire. C'est une source d'espoir avant le début de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN).

Cette performance éblouissante de Kamory Doumbia, qui a enchanté les supporters de son équipe et les fans du joueur, est un motif d'espoir pour le sélectionneur et l'équipe nationale des Aigles du Mali, qui font face à des blessures aux postes offensifs.

Après Ibrahima Koné, c'est maintenant le cas d'Adama Traoré, alias Malouda, qui vient s'ajouter à la liste des joueurs indisponibles au sein de la sélection. Cela envoie également un message fort aux adversaires de l'équipe nationale, leur montrant que celle-ci dispose des armes nécessaires pour conquérir le trophée continental suprême, dont la compétition débutera en janvier prochain en Côte-d'Ivoire.

Kamory Doumbia est un talent à suivre et à accompagner dans sa progression. Son potentiel et ses performances impressionnantes font de lui un joueur prometteur pour le football malien et international.

Fatou Sissoko

HOROSCOPE

Bélier (21 mars - 19 avril)

C'est une journée idéale pour vous faire remarquer. N'hésitez donc pas à montrer de quoi vous êtes capable, même si pour cela, vous devez en faire beaucoup. Entrez en compétition avec vos rivaux, ils ne gagneront pas ! Vous devriez pouvoir aisément poser des jalons pour obtenir l'avancement tant attendu. Vous avez besoin d'un nouveau travail ? Vous vous mettrez en avant, et pourrez ainsi montrer ce que vous savez faire.

Taureau (20 avril- 19 mai)

Votre travail commence à vous lasser. Toutefois, avant de changer le cap, il est essentiel que vous pesiez le pour et le contre, sinon vous risqueriez sinon de tomber de haut. Ne prenez aucune décision importante à chaud, laissez la nuit passer : le lendemain, vos idées seront plus claires. Il y a effectivement des éléments à modifier dans votre vie, mais il n'est pas certain qu'un changement trop radical soit la solution qu'il vous faut.

Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Bonne nouvelle, les efforts que vous avez fournis depuis des mois vont finir par payer. Il se pourrait bien que vos supérieurs aient noté vos succès et vos nombreuses heures passées à faire le job proprement. Ils souhaiteraient vous récompenser à juste titre. Véritable promotion ou nouvelle corde à votre arc, vous apprécierez ce qui va arriver. Cependant, restez assidue et rigoureuse pour ne pas mettre cela en doute.

Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les astres sont alignés pour vous en ce moment : tout fonctionne à merveille. Profitez-en pour consolider vos relations professionnelles et passer du temps avec vos collègues. Très belle période pour entamer ou peaufiner des projets, en particulier s'il s'agit de projets de long terme. L'inspiration viendra très vite à vous et vous facilitera grandement la tâche dans votre travail, alors foncez et n'hésitez pas.

Lion (22 juillet - 23 août)

Fusion, acquisition... le climat financier laisse augurer des gains intéressants dans votre travail. Une promotion peut être évoquée en coulisses. À moins que vous ne profitiez des largesses de votre entreprise qui veut redistribuer une partie de ses bénéfices ou que vous ne signiez un nouveau contrat. Si vous êtes employé, vous pourriez faire des heures supplémentaires lucratives ou trouver un job d'appoint. Dans tous les cas, cela vous réjouit !

Vierge (23 août 23 septmbre)

Aujourd'hui, le maître de la to-do-list, c'est vous. Votre sens de l'organisation en fait rêver plus d'un, à tel point qu'on vient vous demander conseil toutes les cinq minutes. Cela ne vous empêche pas de tout gérer de front. Néanmoins, prenez garde au surmenage. Tout le monde comprendrait que vous preniez du temps pour vous. Pourquoi ne le faites-vous pas ? N'ayez pas peur de montrer vos faiblesses.

Balance (23 septmbre - 22 octobre)

On vous confiera une mission importante aujourd'hui. Vous doutez de vos capacités à la réussir, vous avez pourtant des choses à transmettre et une expérience désormais solide. Prenez cette opportunité comme une chance, et l'occasion de grandir encore, professionnellement parlant. D'autant que la personne accompagnée se révèle particulièrement à l'écoute et curieuse sur votre activité professionnelle. Un intérêt qui vous flatte.

Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous avez envie de vous reconvertir, mais la peur vous paralyse. Vous tournez et retournez cette idée dans votre esprit sans parvenir à vous décider. Les astres vous invitent à vous lancer et vous aurez un déclic très prochainement. Les débuts ne seront pas faciles, il va vous falloir beaucoup d'énergie et de persévérance, mais vos efforts seront récompensés. Vous tirerez de cette aventure une très légitime fierté.

Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si vous hésitiez à vous lancer dans un projet parce que vous le trouvez audacieux, ne doutez plus et lancez-vous. Vous avez en main toutes les ressources nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Vous disposez des moyens humains comme des moyens matériels, sans compter sur votre créativité et votre aptitude naturelle à bien répartir les tâches. Souriez, votre avenir professionnel s'annonce plein de succès.

Capricorne (21 décembre -20 janvier)

Vitalité et créativité sont vos atouts, vous menez plusieurs projets de front et avec succès. Si votre entourage professionnel a parfois du mal à suivre votre cadence, il vous soutient. Pensez tout de même à vous ménager des pauses, et n'hésitez pas à déléguer certaines tâches. Votre énergie est au beau fixe, mais elle a ses limites. Pour continuer à être performante, pensez davantage collectif, on ne vous en appréciera que plus.

Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous êtes la dévotion incarnée. Aux petits soins avec l'équipe. Toujours prêt à prêter une oreille attentive, à adresser un sourire d'encouragement. Faites attention aux bruits de couloirs. À force de perfection, on rencontre des envieux et des jalouses. Même scénario si vous êtes en profession libérale. Vos partenaires peuvent s'agacer face à votre volonté de trop bien faire. Essayez de placer quelques maladresses, histoire de vous montrer faillible...

Poisson (19 février - 21 mars)

Période prolifique sur le plan professionnel. Vos compétences sont mises au service de projets importants. Cette reconnaissance par votre hiérarchie est bien méritée. Attention toutefois aux choix que vous pourriez faire. Distinguer une entreprise audacieuse d'une entreprise hasardeuse vous évitera la débâcle professionnelle. Prenez le temps de réfléchir avant de prendre toute décision engageant vos compétences.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous **renseignements**, **abonnements**, **reportages**, **publicités**, **annonces** ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

Journal Malikilé | +223 70 44 22 23 | ampikile@gmail.com | www.malikile.com